

L'État paie cher la maintenance des prisons en partenariat public-privé

■ Selon la Cour des comptes, en 2017, pour 936 places créées, la redevance était de 3472€ par détenu et par mois.

La mégaprison de Haren, qui doit remplacer les trois établissements pénitentiaires bruxellois de Saint-Gilles, Forest, Berkendael, dont les murs ne tiennent plus debout que par habitude, devrait être opérationnelle à la fin du premier trimestre 2022. Les premiers coups de pelle pour la construction de cette prison ultramoderne de 1 190 places sont prévus au printemps 2019.

Le partenariat public-privé (PPP) mis en place pour dessiner les plans, construire le bâtiment, financer les travaux et maintenir en bon état le complexe pénitentiaire (composé en fait de sept unités séparées) coûtera à l'État 40,2 millions par an pendant 25 ans, confiait récemment au *Soir* Laurent Vrijdaghs, le patron de la Régie des bâtiments. Au terme du contrat, la prison de Haren aura donc coûté plus d'un milliard d'euros à l'État. La mégaprison lui sera alors rétrocédée mais dans l'intervalle, le consortium privé Cafasso, avec qui le contrat a été signé, devra gérer l'entretien technique, les installations de chauffage, les matériels de sécurité...

Poule aux œufs d'or ?

Mais, finalement, cette formule de PPP de type DBFM (pour *Design, Build, Finance et Maintain*), où l'État confie les plans, la construction, le financement et la maintenance de prisons à un consortium d'entreprises spécialisées, est-ce une bonne affaire pour les deniers publics ? Ou la poule aux œufs d'or pour les entreprises concernées ?

La Cour des comptes s'est penchée sur la question en analysant la maintenance des établissements pénitentiaires en partenariat public-privé. Sur les 34 prisons belges (17 en Flandre, 15 en Wallonie et 2 à Bruxelles), 3 fonctionnent sur ce modèle. Inaugurées entre 2013 et 2014, Marche-en-Famenne, Beveren et Leuze-en-Hainaut ont été les premières construites sous contrat de partenariat public-privé DBFM. Elles accueillent chacune 312 détenus. Dès la mise à disposition de la prison, l'État paie au consortium privé une redevance trimestrielle pendant les 25 ans, qui se compose d'une indemnité forfaitaire (pour la construction et le financement) et d'un montant variable (pour la maintenance).

En 2017, les redevances liquidées pour les 936 places créées dans ces trois nouvelles prisons s'élevaient à 38996 euros, soit 3472 euros par détenu par mois, a calculé la Cour des comptes. Ou 116 euros par jour. Mais ce montant couvre uniquement les frais d'"hôtellerie". Pas les coûts du personnel de sécurité (les gardiens), les soins de santé, etc.

Est-ce plus ou moins cher que dans les établissements en gestion propre ? Difficile à dire... Mais selon le dernier rapport annuel de la Direction des établissements pénitentiaires (portant sur 2016), un détenu coûte en moyenne 150 euros par jour, tous frais compris et toutes prisons confondues. La ventilation des chiffres montre que les coûts de personnel (qui ne sont pas pris en compte dans le calcul DBFM...) avalent près de 72 % du budget total, les frais de fonctionnement (chauffage, entretien...) représentant moins de 10 %. On ne peut pas aller beaucoup plus loin.

Une formule "plus onéreuse"

Dans un rapport qui vient d'être publié, la Cour des comptes estime d'ailleurs que l'État ne dispose pas d'un instrument permettant d'opérer une comparaison fiable et actualisée entre les prisons sous contrat DBFM et celles gérées par l'État. Mais la Régie des bâtiments et le Service public fédéral Justice (SPF), qui suivent la maintenance des établissements pénitentiaires en partenariat public-privé, ont produit deux évaluations qui alimentent l'analyse.

Sur le plan de la construction et du financement, la formule DBFM est "plus onéreuse" qu'une gestion propre classique. Sans qu'ils soient chiffrés, des éléments comme la qualité des matériaux et les coûts internes et externes propres à ces deux modes de gestion peuvent expliquer la différence, lit-on dans le rapport.

Idem pour la maintenance: la formule DBFM est "globalement plus onéreuse" que la formule classique. Des différences importantes sont aussi constatées entre les trois prisons DBFM dans le coût des activités de maintenance. "Aucune justification spécifique n'a pu être fournie", dit encore le rapport.

La Cour des comptes recommande dès lors, entre autres, de développer un instrument de gestion pour pouvoir mieux évaluer, à l'avance, les coûts liés au recours à la formule DBFM, y compris par rapport à une gestion propre classique.

Quoi qu'il en soit, pour la prison de Haren, il arrivera trop tard.

Annick Hovine

3/34

Prisons gérées en partenariat public-privé

Les établissements de Marche, Leuze-en-Hainaut et Beveren sont les trois premiers concernés. Celui de Haren (Bruxelles) devrait être opérationnel en 2022.